



CLUB des SPORTS de GLACE de LYON

Association loi 1901 - affiliée à la F.F.S.G. n° 69001 - N° Préfecture : 1839 - N° SIREN 430381459 00014
Agréments : Jeunesse et Sports n° 17274, Etablissement Sportif n° 06901 ET 0148 du 06/06/2001

INFORMATIONS - REGLEMENT

L'âge minimum requis pour les inscriptions est de 4 ans.

L'adhésion est obligatoire pour accéder à la glace.

L'adhésion ne pourra être validée qu'après enregistrement du dossier complet et du paiement (jusqu'à 3 chèques maximum)

RAPPEL : Aucun adhérent (même ancien) ne sera accepté sur la glace sans sa carte d'adhérent ou bon d'accès remis par les permanents du club.

Les adhérents n'ont accès à la glace qu'en présence de l'entraîneur ou sur son autorisation expresse. Aucune sortie de glace ne pourra avoir lieu sans autorisation de l'enseignant et présence de l'accompagnant.

La présence des accompagnants en bord de piste est interdite durant les cours.

Les séances se déroulent de la façon suivante : échauffement, cours, passage de médaille, activités ludiques, préparation de spectacle.

Une séance d'essai est possible : nécessité de se faire inscrire auprès des permanents du club afin d'obtenir un bon d'accès à la glace pour la séance choisie.

La cotisation pour la saison en cours (de septembre à fin mai) comprend les frais de dossier, l'adhésion, l'assurance, le droit d'accès à la glace, l'enseignement, l'encadrement ainsi que des séances à tarif préférentiel pour les manifestations auxquelles le club peut prendre part.

Réduction pour le 2^{ème} enfant de 20 euros et de 30 euros pour le 3^{ème} enfant.

Toute adhésion est définitive pour la saison en cours.

Toute inscription non suivie d'effet donne lieu à l'encaissement des frais de dossier : 35 euros.

Exceptionnellement, le remboursement éventuel au prorata ne pourra être étudié par le comité directeur que sur présentation d'un certificat médical dûment spécifié et si l'incident a lieu au cours d'une séance au club.

Aucune adhésion ne sera acceptée après le mois de février.

Les groupes et séances peuvent être modifiés en fonction du nombre d'inscrits, de l'évolution de l'adhérent et de toute raison indépendante de la volonté du C.S.G.L.

Pour rappel, aucune séance n'aura lieu durant les vacances scolaires (décision municipale).

Le club n'est nullement responsable des cours annulés et non remplacés pour toute raison indépendante de sa volonté (grèves, jours fériés, matchs de hockey, spectacle, problème technique).

Le gala du club se déroule chaque année en fin de saison. Tous les adhérents y participent.

Il convient de prévoir que les accompagnants devront acheter leurs billets d'entrée. Les adhérents ne paient pas.

Des accessoires pour le gala peuvent être vendus par le club afin d'harmoniser chaque numéro.

Location de patins : jusqu'à la Toussaint, elle est offerte par la Ville de Lyon puis la location s'élève à 2 euros par séance (frais d'achat + de gestion par le club). Vente par 10 locations auprès des permanents.

Passage de médaille : Le carnet de test est obligatoire pour l'obtention des médailles et changement de niveau. Coût : 35 € - 40 € - 45 € selon les niveaux. Le coût comprend entre autre le passage de médaille, la validation des niveaux et la remise des cristaux correspondants.

Comment habiller votre enfant : Gants indispensables. Tenue sportive en collants, leggings ou survêtement (pas de jean ni anorak)